Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

**ACADEMIE DE NANCY - METZ**

# BREVET PROFESSIONNEL
# D'AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE

## GUIDE DE CORRECTION

Ce dossier contient 9 folios, page de garde comprise.

Le corrigé proposé ne constitue pas un "corrigé type" mais un guide de correction.

Les propositions faites, notamment en matière de malveillance devront prendre en compte les spécificités de la maison de retraite, image de marque, cadre de vie, ...

Seront surtout appréciées, outre les connaissances, les capacités et méthodes d'analyse du candidat.

# TRAVAIL DEMANDE

## En matière de prévention et de lutte contre l'incendie — 23 points

### CLASSEMENT

**Question 1 : Donner le classement de l'institut ?** — 1 points

Textes, chapitres, sections et articles de référence

*Arrêté du 25 juin 80 article : GN 1 et R 1 détermine le type d'établissement*
*Article R 2 et article R 123- 19 détermine l'effectif*

**Réponse**

***Type R :*** *Établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement ;*
***3ème catégorie***

### CONTROLE DE L'ETABLISSEMENT — 1 points

**Question 2 : L'établissement doit être visité périodiquement par la commission de sécurité. Quelle en est la fréquence pour l'IFSI ?**

Textes, chapitres, sections et articles de référence
*Article GE 4 : type R avec hébergement*

**Réponse**
*Tous les 3 ans*

### CONSTRUCTION — 4 points

**Question 3 : Donnez les critères de résistance au feu des structures et planchers aux niveaux des cuisines de l'institut ?**

Textes, chapitres, sections et articles de référence
*Article CO 28 paragraphe 2*

**Réponse**
*Les locaux à risques moyens doivent être isolés des locaux et dégagements accessibles au public par des planchers hauts et parois CF de degré une heure avec des blocs-portes CF de degré une demi-heure équipés d'un ferme-porte. Les conduits doivent répondre aux conditions fixées par l'article CO 31.*

## CALCUL DES DEGAGEMENTS ET UP AU NIVEAU DE REZ-DE-CHAUSSEE

**Question 4 : Contenu de l'effectif de l'institut, indiquez le nombre de dégagements et d'unités de passage nécessaires, à l'évacuation de l'ensemble de l'établissement au niveau du rez-de-chaussée?**

3 points

Textes, chapitres, sections et articles de référence

*R 13 ; CO 38 à 44*

Méthode de calcul

*Effectif 700 personnes*

**Réponse**

*Nombre de sorties normales nécessaires : **3 totalisant 8 UP***

*Par deux dégagements jusqu'à 500 personnes, augmentés d'un dégagement par 500 personnes ou fraction de 500 personnes au-dessus des 500 premières.*

*La largeur des dégagements doit être calculée à raison d'une unité de passage pour 100 personnes ou fraction de 100 personnes ; au-dessous de 501 personnes, le nombre d'unités de passage est majoré d'une unité.*

**Question 5 : Les dégagements sont –ils suffisants d'un point de vue quantité et dimensions ?**

1 points

Textes, chapitres, sections et articles de référence

*R 13 ; CO 38 à 44*

**Réponse**

*Oui les dégagements sont suffisants*

## VENTILATION, DESENFUMAGE

**Question 6 : Donnez le mode de désenfumage du bâtiment ?** 2 points

Textes, chapitres, sections et articles de référence

*R 19 ; DF 6*

**Réponse**

*Pour limiter ou éviter l'enfumage des circulations horizontales encloisonnées, celles-ci sont désenfumées par un balayage naturel ou mécanique*

*En aggravation de l'article DF 6, dans les bâtiments de plus d'un étage sur rez-de-chaussée comportant des locaux réservés au sommeil, le désenfumage de l'ensemble des circulations horizontales encloisonnées du bâtiment doit être réalisé.*

*Dans le cas d'un bâtiment équipé d'un SSI de catégorie A, le désenfumage des circulations horizontales des bâtiments comprenant des locaux à sommeil doit être commandé automatiquement à partir d'une information délivrée par la détection incendie située dans ces circulations*

## MOYENS DE SECOURS

**Question 7 : Quel type de système de sécurité incendie doit être mis en place dans l'institut ? Justifier votre réponse.**

1 points

Textes, chapitres, sections et articles de référence

*R 31*

**Réponse**

*Un système de sécurité incendie de catégorie A est obligatoire dans tout établissement comportant des locaux à sommeil.*

*La détection automatique d'incendie doit être installée dans tous les locaux, excepté les douches et les sanitaires, ainsi que dans toutes les circulations horizontales.*

**Question 8 : Dans quels locaux doit-on installer la détection automatique ?**

1 points

Textes, chapitres, sections et articles de référence

*R 31*

**Réponse**

*Un système de sécurité incendie de catégorie A est obligatoire dans tout établissement comportant des locaux à sommeil.*

*La détection automatique d'incendie doit être installée dans tous les locaux, excepté les douches et les sanitaires, ainsi que dans toutes les circulations horizontales.*

**Questions 9 : Quels détecteurs préconisez-vous, remplissez le tableau ci-joint.**

9 Points

| Lieux | Détecteurs préconisés | | Justifications |
|---|---|---|---|
| Cuisine | Fumées | | |
| | Flammes | | |
| | Chaleur | X | *Les détecteurs de chaleur réagissent à une élévation de la température. Les détecteurs thermostatiques réagissent lorsque la température mesurée excède un certain seuil.* |
| | Thermovélocimétriques | | |
| Réfectoire | Fumées | X | *Les détecteurs de fumée à ionisation réagissent aux produits de la combustion* |
| | Flammes | | |
| | Chaleur | | |
| | Thermovélocimétriques | | |
| CDI | Fumées | X | *Les détecteurs de fumée à ionisation réagissent aux produits de la combustion* |
| | Flammes | | |
| | Chaleur | | |
| | Thermovélocimétriques | | |

## En matière de prévention et de lutte contre la malveillance — 37 points

La direction de l'établissement souhaite mettre en place des procédures visant à la fois à sécuriser le CDI et à optimiser son utilisation. Pour ce faire 4 réflexions complémentaires seront engagées.

| | |
|---|---|
| La protection mécanique du CDI | Le contrôle d'accès au CDI |
| La détection électronique du CDI | La protection des livres et supports multimédias |

**Question 1 :** Quelle protection mécanique du CDI recommandez vous pour les éléments suivants ?

8 points

| LOCALISATION DES ELEMENTS A PROTEGER | PROTECTION MECANIQUE | JUSTIFICATIONS |
|---|---|---|
| Entrée du CDI | *Portes anti-effractions* | *L'entrée principale du CDI doit résister le plus longtemps possibles aux effractions* |
| | *Serrures de sécurité multipoint*<br>*Protèges gonds* | *C'est pourquoi sa protection doit être optimisée* |
| | *Blindage du vantail*<br>*Cornière de renforcement de l'huisserie* | |
| Fenêtres | *Anti-effraction*<br>*Protégé par du verre armé ou* | *Les fenêtres donnent un accès direct avec l'extérieur* |
| | *Feuilleté*<br>*Volets métalliques* | *Leur protection doit être optimisé* |
| | *Montants métalliques* | |
| Fenêtres patio | *Anti-effraction*<br>*Protégé par du verre armé ou* | *Le patio permet la communication direct avec le local informatique* |
| | *Feuilleté*<br>*Volets ou grilles métalliques* | *D'où une protection optimisée* |
| | | |
| Portes donnant sur CDI informatiques | *Serrures de sécurité* | *Permet la protection du matériel informatique* |
| | *Blocs portes conçus pour résister aux effractions* | |
| | *Fermeture à clés à chaque fermeture du CDI* | |
| Armoires CD-ROM | *Fermeture à clés* | *Limite l'accès aux CD ROM, qui peuvent être facilement dérober* |
| | *Portes et serrures résistantes aux effractions* | |
| | | |

**Question 2 :** Quels types de détecteurs intrusion préconisez vous sur les accès et les différents espaces du CDI ?

12 points

| LIEUX | TYPES DE DETECTEURS | JUSTIFICATIONS |
|---|---|---|
| Entrée du CDI | | *Surveillance d'un lieu de passage obligé et* |
| | *Détection périmétrique*<br>*Détection à l'ouverture* | *Surveillance des issues principales* |
| | *Détection à la détérioration* | |
| Fenêtres | *Détection périmétrique*<br>*Détection à l'ouverture* | *Surveillance d'un lieu de passage obligé* |
| | *Détection à la détérioration* | |
| | | |
| Fenêtres patio | *Détection périmétrique* | *Surveillance d'un lieu de passage obligé* |
| | *Détection à la détérioration* | |
| | | |
| CDI accueil - détente | *Détection volumétrique* | *Permet de détecter la présence ou le déplacement d'un intrus dans ce local* |
| | | |
| | | |
| CDI lectures - médicales | *Détection volumétrique* | *Permet de détecter la présence ou le déplacement d'un intrus dans ce local* |
| | | |
| | | |
| CDI informatique | *Détection volumétrique* | *Permet de détecter la présence ou le déplacement d'un intrus dans ce local* |
| | | |
| | | |

**Question 3 :** La direction souhaite mettre en place un contrôle d'accès au CDI . Votre chef service vous demande ce que vous proposeriez.

9 points

**Contraintes :**
Distinguez les étudiants, les professeurs et les autres personnes ayants accès au CDI.
Prendre en compte les horaires d'accès au CDI des différentes catégories de personnes
Le système doit être efficace mais, rester simple et convivial.

*L'accès au CDI ne doit être autorisé qu'aux personnes de l'établissement. D'où la présence de manière continue d'au minimum une documentaliste. Son bureau doit se trouver à proximité de L'entrée, et l'agencement doit permettre une bonne vision sur l'ensemble du CDI.*

*Elle se verra charger de vérifier les cartes étudiants, ou de noter le passage des différentes Personnes.*

*Afin d'éviter tout vol de documents, des portiques anti-vol et des anti-vols magnétiques peuvent également être mis en place.*

**Question 4 :** La plupart des livres et supports multimédias peuvent être prêtés, d'autre ne peuvent être consultés que sur place. Quelles solutions recommanderiez-vous pour éviter que ces derniers ne disparaissent du CDI ?

8 points

*Plusieurs dispositifs peuvent être mis en place :*

*Ces documents ne sont pas en libre accès au niveau du CDI, ils sont remis aux étudiants pour Consultions qu'après en avoir fait la demande.*

*Par exemple : les dossiers de fin d'études peuvent être consultés, mais en aucun cas empruntés, Ni photocopié.*

*Ces documents doivent être facilement identifiables, un code couleur peut être mis en place.*

*Dans le cas où des portiques anti-vols sont mis en place, (soit un système anti-vol magnétique, soit Un système de code barre)*

*Le système informatique de détection sélectionnera les documents ne pouvant être empruntés*

*Bien entendu, un affichage et une sensibilisation des personnes fréquentant le CDI sont alors à Mettre en place.*

*Ces documents doivent être facilement identifiables par les utilisateurs.*

*Il Sélectionnera les documents ne pouvant être empruntés.*

*Bien entendu, un affichage et une sensibilisation des personnes fréquentant le CDI sont alors à*

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.